



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES LETTRES

*Version officielle du 03.03.2011*

**DÉPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART ET DE MUSICOLOGIE**

**PLAN D'ÉTUDES DE MUSICOLOGIE**

**MAÎTRISE UNIVERSITAIRE  
MASTER OF ARTS (MA)**

*Entrée en vigueur : Septembre 2011*

## Avant-propos

*...sine musica nulla disciplina potest esse perfecta; nihil enim sine illa*

(Isidore de Séville)

### 1. Objectifs

Si la science de la musique est une des plus anciennes disciplines universitaires (*Musica* dans le quadrivium), elle n'a rien perdu de son actualité. Au XXI<sup>e</sup> siècle, tout le répertoire entré dans l'histoire, et non seulement la musique contemporaine, fait partie intégrante de notre monde quotidien.

La musicologie embrasse ainsi des domaines d'étude très divers par leurs approches et leurs objets spécifiques, mais évidemment reliés par leur intérêt commun, la musique. A la musicologie appartiennent ainsi, à divers titres, l'étude de l'histoire de la musique, des théories et notations, de l'esthétique, de la sociologie, de l'analyse et de l'épistémologie musicales, les problèmes philologiques liés aux sources et leur application dans l'édition, les études comparées de musiques d'origines diverses, extra-européennes et traditionnelles (ethnomusicologie), mais aussi l'acoustique, l'organologie (histoire et facture des instruments de musique), ainsi que les développements de l'informatique dans ses applications musicales.

Tous ces domaines, dans la diversité de leurs ramifications systématiques et historiques, se greffent sur un tronc commun de connaissances fondamentales et mettent en œuvre les facultés critiques d'investigation du chercheur. C'est à l'acquisition de ce tronc commun et à l'éveil de ces facultés que sont dédiées les études de musicologie.

Elles visent ainsi d'une part l'acquisition d'un contenu – des connaissances historiques et techniques de base, des méthodes d'investigation – et d'autre part le développement d'une réflexion critique qui constituera l'assise nécessaire de leur approfondissement, de leur mise en cause et de leur extension future. On comprend donc que la musicologie n'est pas à proprement parler une profession, mais une formation. Comme telle, elle peut ouvrir la voie à diverses carrières, mais aussi apporter aux musiciens un élargissement bienvenu.



## 2. Débouchés

Ayant insisté sur l'aspect avant tout formatif des études de musicologie, nous énumérons ici quelques débouchés possibles de la musicologie dans la vie active.

### Médias :

Les études de lettres en général, et plus particulièrement les études de musicologie, donnent accès à différents métiers en relation avec les médias, comme le journalisme culturel (presse écrite et radiophonique), la critique musicale, le travail rédactionnel ou administratif dans des revues musicologiques et discographiques. Un regard sur ces différents métiers est possible durant les études grâce à des modules à option qui peuvent être pris à l'extérieur de l'Université au niveau de la Maîtrise, sous forme de « stages professionnels ».

### Institutions culturelles :

Les études de musicologie peuvent ouvrir sur tous les métiers de la culture : organisation de concerts, administration culturelle, relations publiques, communication, festivals. Les maisons de disques, opéras, orchestres, discothèques et bibliothèques sont autant de lieux culturels qui recherchent les compétences de personnes connaissant bien le domaine musical. De plus, le lien entre « l'objet culturel » (une exposition, un opéra, une pièce de théâtre, un concert) et le public se développe dans toutes les institutions culturelles, avec notamment la mise sur pied de programmes pédagogiques qui visent à intégrer le jeune public dans la démarche artistique. La rédaction de dossiers de presse, de dossiers pédagogiques, de programmes, la mise sur pied de conférences de présentation, le travail de dramaturgie sont autant de domaines qui requièrent des compétences musicologiques. Des stages professionnels dans le milieu culturel, intégrés au cursus universitaire au niveau de la Maîtrise sous forme de modules à option hors Faculté, offrent une ouverture sur ce type de métiers, en lien avec la musicologie.

### Edition :

L'édition critique de partitions et le travail au sein d'une maison d'édition requièrent des connaissances larges d'histoire de la musique en même temps que des connaissances très précises du contexte particulier de l'œuvre et des méthodes de travail. Les études de musicologie donnent les outils nécessaires à l'acquisition de ces connaissances. Par ailleurs, l'informatique musicale, pour les étudiant-e-s qui combindraient des études de musicologie et d'informatique, est également un domaine très vaste qui ouvre les portes de métiers en lien avec la recherche ou l'édition.

### Recherche :

La recherche scientifique à l'Université ou au sein d'une équipe indépendante, la collaboration avec d'autres Départements ou Facultés de l'Université (Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Faculté des sciences, Informatique, Départements de langues et littératures, etc.), le travail musicologique lié à d'autres Hautes Ecoles constituent un débouché des études de musicologie.

### Enseignement :

Des études conjointes à l'Université et à la Haute École de Musique de Genève (ci-après HEM) ouvrent les portes de l'enseignement musical dans les écoles publiques. On pourra également combiner l'étude professionnelle d'un instrument à la HEM avec l'étude de la musicologie à la Faculté des lettres (voir « Accords avec la HEM »).



### **3. Organisation des études**

#### Champ d'étude :

Pour la Maîtrise universitaire (Master of Arts, MA), les choix pourront s'élargir au gré des intérêts particuliers, dans les limites des spécialisations offertes par l'Unité. Parmi les champs d'investigation dont on cherche à promouvoir le développement figurent l'étude critique et épistémologique des méthodes d'analyse musicale, les problèmes liés à l'esthétique, à la perception et aux styles, les recherches sur les théories musicales et leur histoire, l'édition et l'informatique musicale. Compte tenu de l'étendue du champ d'étude et de la diversité des intérêts individuels des étudiant-e-s, les détails du parcours suggéré ici peuvent faire l'objet d'une entente entre l'étudiant-e et les enseignant-e-s.

#### Etudes complémentaires :

Tout comme les autres sciences humaines, la musicologie est tributaire de la connaissance des langues étrangères, et parfois de celle des langues anciennes, le latin en particulier. Il est donc souhaitable de posséder l'une ou l'autre des langues courantes (allemand, anglais, italien), à un niveau qui permette à l'étudiant-e de lire la littérature secondaire sur la musique. En outre, l'initiation au latin est requise pour l'étudiant-e qui prévoit un mémoire en musique médiévale ou de la Renaissance. Au niveau de la Maîtrise, l'étudiant-e veillera à compléter ses connaissances linguistiques selon les domaines d'études choisis, et en particulier en relation avec le sujet du mémoire.

Des connaissances pratiques élémentaires d'écriture musicale sont indispensables pour aborder la musicologie. Lorsqu'elles manquent, des accords avec la HEM permettent de les acquérir dès le début du Baccalauréat: les étudiant-e-s inscrits en musicologie ont la possibilité de suivre gratuitement des enseignements de solfège, d'harmonie et de contrepoint (module BA2). L'étudiant-e peut par ailleurs compléter ses connaissances selon ses besoins en choisissant d'autres cours collectifs à la HEM (analyse, histoire de la musique). Ces enseignements ne seront toutefois pas comptabilisés dans son cursus en musicologie. Au niveau de la Maîtrise, l'étudiant-e a encore la possibilité de suivre un module à option à la HEM, par exemple pour acquérir des compétences techniques en relation avec son sujet de mémoire (orchestration, harmonie, contrepoint).

#### Remarques concernant l'organisation des études

1. Une attestation dans un enseignement à choix est constituée d'un travail écrit assorti éventuellement d'une présentation orale, dont les modalités exactes sont définies en début d'enseignement.
2. Il va de soi qu'un même enseignement ne peut être validé dans plusieurs modules.



#### **4. Coopération Université – HEM**

Les accords entre l'Université de Genève et la HEM offrent différents avantages aux étudiant-e-s de ces deux institutions :

- Tous les cours collectifs de la HEM peuvent être suivis gratuitement par les étudiant-e-s de musicologie. Le contraire est également valable : les étudiant-e-s de la HEM peuvent suivre librement les enseignements proposés en musicologie.
- Les bibliothèques des deux institutions sont ouvertes aux étudiant-e-s inscrit-e-s en musicologie ou à la HEM.

Par ailleurs, les étudiant-e-s en musicologie peuvent à plusieurs reprises intégrer des enseignements de la HEM dans leur cursus universitaire :

- Module BA2
- Module à option de la Maîtrise

L'étudiant-e qui désire allier des études en musicologie avec une pratique musicale de haut niveau a la possibilité de suivre un cursus commun entre la HEM et la musicologie. Pour le détail d'une telle filière, l'étudiant-e se référera au document spécifiant les accords Université-HEM.



## MAÎTRISE UNIVERSITAIRE

### MASTER OF ARTS (MA)

#### Condition d'admission :

- Pour l'admission à la Maîtrise, il faut justifier d'un BA comportant un minimum de 60 crédits ECTS dans cette discipline (incluant des connaissances en paléographie et en histoire de la notation) ou pouvant justifier de connaissances jugées équivalentes.

| <b>Module MA1</b> | <b>Philologie, édition et pratiques d'exécution</b>  | <b>12 crédits</b> |
|-------------------|--|-------------------|
| Description       | /  |                   |
| Pré-requis        | /  |                   |
| Enseignement(s)   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2h/Semestre, Enseignement à choix I.</li> <li>• 2h/Semestre, Enseignement à choix II.</li> </ul>                |                   |
| Attestation(s)    | Une attestation à obtenir dans un enseignement à choix, selon des modalités définies en début d'enseignement.  |                   |
| Evaluation        | Examen oral (environ 60 minutes) sur la base d'un dossier écrit, sur un sujet en lien avec l'autre enseignement et défini d'entente avec l'enseignant-e. |                   |
| Condition(s)      | /  |                   |
| Remarque(s)       | /  |                   |

| <b>Module MA2</b> | <b>Théorie et esthétique</b>  | <b>12 crédits</b> |
|-------------------|---|-------------------|
| Description       | /   |                   |
| Pré-requis        | /   |                   |
| Enseignement(s)   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2h/Semestre, Enseignement à choix I.</li> <li>• 2h/Semestre, Enseignement à choix II.</li> </ul> |                   |
| Attestation(s)    | Une attestation à obtenir dans un enseignement à choix, selon des modalités définies en début d'enseignement.                             |                   |
| Evaluation        | Examen écrit (8 heures): dissertation sur un sujet en lien avec l'autre enseignement et défini d'entente avec l'enseignant-e.             |                   |
| Condition(s)      | /   |                   |
| Remarque(s)       | /   |                   |



| Module MA3      | Analyse  | 12 crédits |
|-----------------|--|------------|
| Description     | /  |            |
| Pré-requis      | /  |            |
| Enseignement(s) | <ul style="list-style-type: none"><li>• 2h/Semestre, Enseignement à choix I.</li><li>• 2h/Semestre, Enseignement à choix II.</li></ul>                   |            |
| Attestation(s)  | Une attestation à obtenir dans un enseignement à choix, selon des modalités définies en début d'enseignement.  |            |
| Evaluation      | Examen oral (environ 60 minutes) sur la base d'un dossier écrit, sur un sujet en lien avec l'autre enseignement et défini d'entente avec l'enseignant-e. |            |
| Condition(s)    | /  |            |
| Remarque(s)     | /  |            |

| Mémoire         |   | 30 crédits |
|-----------------|---|------------|
| Description     | Le mémoire est un travail d'environ 90 pages (180'000 signes). Il doit faire la preuve que l'étudiant-e maîtrise les méthodes de recherche dans le domaine choisi mais n'implique pas forcément l'originalité du sujet. Il peut prendre la forme d'une édition critique d'œuvre musicale. La qualité formelle (rédaction, précision, organisation des idées, etc.) est jugée primordiale.<br><br><b>Rappel:</b> l'initiation au latin est requise pour l'étudiant-e qui prévoit un mémoire en musique médiévale ou de la Renaissance. |            |
| Enseignement(s) | Les mémorant-e-s participent aux colloques et séminaires de recherche organisés par l'unité.  |            |
| Evaluation      | Le mémoire fait l'objet d'une soutenance d'environ 60 minutes.  |            |



## Modules à option :

Conformément au Règlement d'études de la Faculté des lettres, le choix des modules à option (MA4 - MA5) est libre. Nous proposons toutefois diverses possibilités pour les étudiant-e-s qui désirent compléter leur formation en musicologie :

| Module MA | Stage en institution  | 12 crédits |
|-----------|---|------------|
|           | Stage d'une durée d'environ 2 mois dans une institution culturelle (Grand-Théâtre, bibliothèque musicale, éventuellement Radio). L'étudiant-e consultera la brochure « Stage professionnels hors Faculté » à sa disposition en musicologie ou sur le site Internet de l'Unité pour avoir de plus amples informations sur les stages proposés. |            |
|           | Les modalités exactes du stage et de son évaluation seront définies d'entente avec les responsables de l'Unité. L'évaluation comportera dans tous les cas une composante rédactionnelle (par ex. rapport de stage, dossier pédagogique, etc.).  |            |

| Module MA | HEM : niveau avancé  | 12 crédits |
|-----------|--|------------|
|           | A effectuer à la HEM, en relation, par exemple, avec le travail de mémoire. Le contenu d'un tel module à option à la HEM est à convenir avec les enseignant-e-s des deux institutions. |            |
|           | Enseignement, conditions et évaluation: selon la HEM.  |            |

En fonction de l'offre existante et des conventions alors en vigueur, l'étudiant-e pourra également effectuer ses modules à option dans le cadre de cursus de Maîtrise en musicologie en dehors de l'Université de Genève.



## MODULES OFFERTS AUX ETUDIANT-E-S D'AUTRES DISCIPLINES

Toutes les conditions spécifiées plus haut dans la description des modules s'appliquent.

### 1. Au niveau du MA: (avec des modalités d'évaluation adaptées au niveau du MA)

|            |                           |            |
|------------|---------------------------|------------|
| Module BA5 | Enseignement spécifique I | 12 crédits |
|------------|---------------------------|------------|

|            |                            |            |
|------------|----------------------------|------------|
| Module BA6 | Enseignement spécifique II | 12 crédits |
|------------|----------------------------|------------|

### 2. Au niveau du MA, pour les étudiant-e-s satisfaisant aux conditions d'accès à la Maîtrise spécifiées p. 6

|            |  |            |
|------------|--|------------|
| Module MA1 | Philologie, édition et pratiques d'exécution | 12 crédits |
|------------|--|------------|

|            |                       |            |
|------------|-----------------------|------------|
| Module MA2 | Théorie et esthétique | 12 crédits |
|------------|-----------------------|------------|

|            |         |            |
|------------|---------|------------|
| Module MA3 | Analyse | 12 crédits |
|------------|---------|------------|